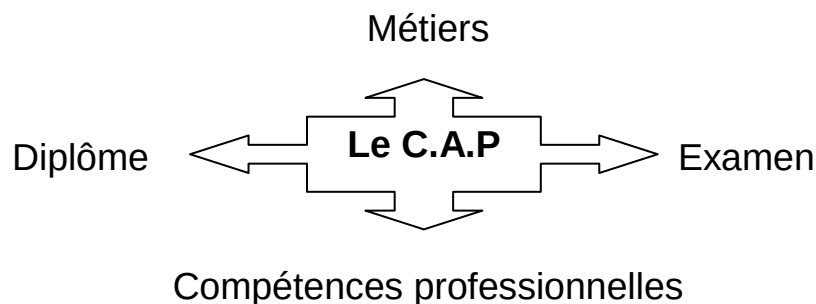


Le diplôme : Le C.A.P



A quoi vous fait penser le mot, C.A.P ?



Le C.A.P est un diplôme qui **prépare à un métier**.

Il se prépare en **2 ans** après la classe de 3^{ème}.

1/ Que signifie C.A.P ?

Le terme C.A.P est un sigle qui signifie :



C.A.P : **Certificat d'Aptitude Professionnelle**

2/ Pourquoi obtenir un diplôme ?

Posséder un diplôme facilite l'accès à **l'emploi**.

En France, en moyenne :

40% des jeunes sans
diplômes sont sans emplois



Contre **15% des jeunes**
diplômés qui sont sans
emplois

3/ Quand et en combien de temps ?

Le C.A.P se prépare en 2 ans après la classe de 3^{ème} :

- Soit en L.P (lycée professionnel),
- Soit en C.F.A (Centre de Formation d'Apprentis)

3/ Quel programme ?

La formation comporte des enseignements professionnels et des enseignements généraux ainsi que des stages.

<u>Les enseignements professionnels</u>	<u>Les enseignements généraux</u>
Ils représentent un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme : - De cours, - De TP (Travaux Pratiques). L'élève doit présenter à la fin de sa formation « un chef d'œuvre » : il s'agit d'un projet réalisé dans plusieurs disciplines et qui doit témoigner de l'acquisition des gestes professionnels.	On appelle « enseignements généraux les heures de cours concernant : - La culture générale (français, histoire / géographie, maths) - PSE (Prévention Santé Environnement), - Langue vivante, - Arts appliqués, - Etc.)

↪ Les PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel)

Les élèves doivent effectuer entre 12 et 14 semaines de stage selon les spécialités, réparties sur les 2 années de C.A.P.

4/ Comment obtenir le diplôme ?

L'élève est évalué dans différents domaines tout au long de l'année (CCF : Contrôle en Cours de Formation) et des épreuves terminales en fin de 2^{ème} année pour les enseignements professionnels.

↪ **Les CCF : Contrôle en Cours de Formation** : Des épreuves écrites et professionnelles sont organisées tout au long des 2 années d'étude.

↪ **Les épreuves en fin de 2^{ème} année** : A la fin de la 2^{ème} année, l'élève a des épreuves écrites **obligatoires**, des épreuves facultatives en langue vivante et des épreuves pratiques.